

# FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 12/04/2022 BOP

## I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : <b>Direction de la santé</b>
2	LIBELLE DU POSTE : Agent polyvalent de logistique, de maintenance et d'entretien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 1
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : D
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : D FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA/FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 PROGRAMME RH : 970.01 CODE POSTE : <b>3288</b> CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision déconcentrée des îles Australes – TUBUAI – Centre médical de Matura
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :</b> Sous la responsabilité du Subdivisionnaire déconcentrée et médecin responsable du centre médical, l'agent doit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la gestion logistique et technique auprès du gestionnaire de la subdivision ;</li><li>• Coordonner l'équipe technique et de maintenance des centres de santé de l'archipel ;</li><li>• Assurer les travaux d'entretien et de maintenance du matériel, des véhicules et des bâtiments de la santé ;</li><li>• Assurer le transport des patients et du personnel santé en mission ;</li><li>• Participer aux missions techniques et de maintenances dans les îles de l'archipel.</li></ul>
9	EFFECTIFS ENCADRES            A            B            C            D            Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Médecin responsable du centre médical
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Matériel technique, bureau, téléphone et outils informatique et véhicule de service.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none"><li>- Demande des capacités d'adaptation et de travail en équipe (personnel soignant, administratif et technique) ;</li><li>- Les missions techniques dans les autres îles de l'archipel (frais et indemnités de déplacement) ;</li><li>- Le service impose le respect des horaires de travail et des roulements de service ;</li><li>- La nécessité d'avoir un véhicule pour les déplacements personnels.</li></ul>
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer le stock, les commandes des structures sanitaires ainsi que la livraison du matériel et fournitures dans les îles ;</li><li>• Gérer le parc matériel de la santé ;</li><li>• Assurer l'installation et l'entretien du matériel santé ;</li><li>• Assurer les tâches d'entretien et maintenance des bâtiments, des cours et des véhicules de la santé.</li></ul>
14	<b>ACTIVITES ANNEXES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à l'élaboration et aux activités de prévention ;</li><li>• Participer à l'organisation des missions de consultations spécialisées avancées ;</li><li>• Apporter un conseil technique auprès des équipes technique et de maintenance des autres centres de santé de l'archipel ;</li><li>• Participer à l'encadrement et la formation du personnel technique en tant que de besoin.</li></ul>

## II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Aide médico-technique
16	SPECIALITE SOUHAITABLE :

S : Sensibilisation, A : Application ; E : Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	<b>Connaissances requises :</b> - Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien souhaitable.		X	
	<b>Savoir –faire requis :</b> - Maîtrise de l'outil bureautique (minimum Word et Excel).	X		
	<b>Savoir être requis :</b> - Rigueur et assiduité dans le travail ; - Capacité d'initiative et d'organisation ; - Esprit de synthèse ; - Disponibilité ; - Polyvalence.			X X X X X

18	<b>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En gestion des stocks informatisés ;</li> <li>En manutention ;</li> <li>En soudure, en menuiserie, en maçonnerie ;</li> <li>En entretien des appareils électrique ;</li> <li>En entretien de la climatisation ;</li> <li>En maintenance et en mécanique.</li> </ul>
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum
----	-------------------------------------------------------------

Le chef de service  
Date :  
Signature :

L'agent :  
Date :  
Signature :